

# « Plan de Sauvegarde »

Fiche  
outil



## Une aide pour qui ?

« Le Plan de Sauvegarde (PLS ou PDS) est un **dispositif d'intervention ciblé sur une ou plusieurs copropriétés cumulant plusieurs types de difficultés à des degrés élevés** (ex. impayés, bâti et fonctionnement)

## Une aide pour quoi ?

Suite à une étude pré-opérationnelle (*voir fiche outil*), la signature d'une convention de ce type (incluant la signature du préfet et la désignation d'un « coordonnateur ») **permet de définir un programme d'accompagnement global** (volets impayés, fonctionnement, social...) **et d'accéder à des aides aux travaux de l'Anah importantes et déplaçonnées :**

Aides			
Travaux pour les copropriétés en Plan de Sauvegarde	50% du montant des travaux HT (pour l'ensemble des logements et sans plafond) et 100% du montant des travaux « urgents »	+ Prime Habiter Mieux de 1500 à 2000 euros/logement (si gain énergétique > à 35%)	+ Majoration à hauteur du cofinancement local (ex. +5% Anah si la collectivité finance 5%)
Aide au suivi-animation	50% d'un plafond de 150 000 euros/an + 50% d'un plafond de 50 000 euros/an pour le coordonnateur (part fixe		+ part variable de 500 euros/logement (en 2019)

**Le Plan de Sauvegarde doit souvent s'articuler avec d'autres interventions urbaines « directes »** (ex. résidentialisation ou individualisation des réseaux de chaleur) **ainsi qu'avec d'autres outils**, notamment de portage immobilier (voir fiche portage) et/ou des outils coercitifs (voir fiche outils coercitifs).

Pour plus de détails, veuillez contacter votre DDT-Anah

Fiche outil : « Plan de sauvegarde »

**PAC Copro**  
DREAL Grand Est

